

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_005-DE

S²LO

Envoyé en préfecture le 20/11/2019

Reçu en préfecture le 20/11/2019

Affiché le

ID : 060-216004416-20191110-2019_79-DE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2019 / 79

Le douze novembre deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 04/11/2019

En exercice : 20

Présents : 15

Votants : 17

Étaient présents : Gilles SELLIER, Anne-Marie PAULET, Odile DESMONTIER, Abdelhafid MEZOUAGHI, Claude DRANCY, Jacques-André LANOIZELET, Raymonde DUMANGE, Pascal VALADE, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Roger PIERRE, Céline DEHAN, Line COTTIN, Héroïse SELLIER, Marc VANTROYS, Angélique CARPENTIER.

Excusés : Frédéric BUCKNER, Bernadette MOREL, Virginie DUMANGE (a donné procuration à Evelyne ANNERAUD-POULAIN), Richard RENAULT, Jean-Paul NICOLAS NELSON (a donné procuration à Gilles SELLIER).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN.

Achèvement de la « ZAC du Bois FOURNIER » et rétrocession des équipements publics de la « ZAC du Bois FOURNIER »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que la commune de Nanteuil le Haudouin a sollicité la société d'aménagement du Bois FOURNIER en vue d'une rétrocession de la « ZAC du Bois FOURNIER ».

La société d'aménagement du Bois FOURNIER devra céder :

- La parcelle ZM n°358, d'une contenance de 00 ha 84 a 65 ca.
- La parcelle ZM n°359, d'une contenance de 00 ha 24 a 94 ca.
- La parcelle ZM n°360, d'une contenance de 00 ha 03 a 31 ca.
- La parcelle ZM n°361, d'une contenance de 00 ha 02 a 26 ca.
- La parcelle ZM n°363, d'une contenance de 00 ha 06 a 04 ca.
- La parcelle ZM n°364, d'une contenance de 00 ha 01 a 84 ca.
- La parcelle ZM n°438, d'une contenance de 00 ha 03 a 76 ca.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_005-DE



Envoyé en préfecture le 30/11/2019

Reçu en préfecture le 30/11/2019

Affiché le

ID : 060-216004416-20191119-2019_79-DE

- La parcelle ZM n°455, d'une contenance de 00 ha 01 a 82 ca.
- La parcelle ZM n°641, d'une contenance de 00 ha 01 a 90 ca.
- La parcelle ZM n°493, d'une contenance de 00 ha 31 a 94 ca 3.

En contrepartie la commune s'engage à verser un euro symbolique (UN EURO) à la société d'aménagement du Bois FOURNIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par vote à main levée à la MAJORITE des présents, deux abstentions (Angélique CARPENTIER et Line COTTIN),

- Donne un avis favorable à la rétrocession de la « ZAC du Bois FOURNIER » à la commune pour un euro symbolique (UN EURO),
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- Autorise Maître HAINSELIN, notaire, à Nanteuil le Haudouin à établir les pièces et actes correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 12 novembre 2019.

Le Maire,

Gilles SELIER



**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS**

N° 2019 / 80

Le douze novembre deux mil dix-neuf à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 04/11/2019

En exercice : 20

Présents : 15

Votants : 17

Etaient présents : Gilles SELLIER, Anne-Marie PAULET, Odile DESMONTIER, Abdellafid MEZOUAGHI, Claude DRANCY, Jacques-André LANOIZELET, Raymonde DUMANGE, Pascal VALADE, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Roger PIERRE, Céline DEHAN, Line COTTIN, Héloïse SELLIER, Marc VANTROYS, Angélique CARPENTIER.

Excusés : Frédéric BUCKNER, Bernadette MOREL, Virginie DUMANGE (a donné procuration à Evelyne ANNERAUD-POULAIN), Richard RENAULT, Jean-Paul NICOLAS NELSON (a donné procuration à Gilles SELLIER).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN.

Cession des emprises foncières de la « ZAC du Bois FOURNIER » à la commune

Section	N°	Lieu-dit - Adresse	Contenance cadastrale
ZM	358	La Grange au Moines	0 ha 84 a 65 ca
ZM	359	La Grange au Moines	0 ha 24 a 94 ca
ZM	360	La Grange au Moines	0 ha 03 a 31 ca
ZM	361	La Grange au Moines	0 ha 02 a 26 ca
ZM	363	La Grange au Moines	0 ha 06 a 04 ca
ZM	364	La Grange au Moines	0 ha 01 a 84 ca
ZM	438	La Sente Saint Pierre	0 ha 03 a 76 ca
ZM	455	La Grange au Moines	0 ha 01 a 82 ca
ZM	461	La Grange au Moines	0 ha 01 a 90 ca
ZM	493	La Grange au Moines	0 ha 31 a 59 ca
TOTAL			1 ha 62 a 46 ca

Ces parcelles figurent au PLU de la commune en zone ZM, au prix d'un euro symbolique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_005-DE

S²LO

CONSIDÉRANT que la commune de Nanteuil le Haudouin a é
d'aménagement du Bois FOURNIER pour la rétrocession de la « ZAC d
symbolique (UN EURO).

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à la MAJORITE des présents, deux CONTRE
(Angélique CARPENTIER et Line COTTIN), le Conseil Municipal

- Approuve la cession des parcelles précitées dans les conditions exposées,
- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- Charge Maître HAINSELIN, notaire à NANTEUIL LE HAUDOIN à accomplir toutes les formalités qui en découlent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 12 novembre 2019.

Le Maire,

Gilles SELLIER





REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS

N° 2019 / 94

Le lundi seize décembre deux mil dix-neuf à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELIER, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2019

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 15

Étaient présents : Gilles SELIER, Anne-Marie PAULET, Frédéric BUCKNER, Claude DRANCY, Jacques-André LANOIZELET, Raymonde DUMANGE, Pascal VALADE, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Roger PIERRE, Héroïse SELIER, Marc VANTROYS, Angélique CARPENTIER, Guy FORMAUX.

Excusés : Abdelhâfid MEZOUAGHI, Line COTTIN, Odile DESMONTIER, Bernadette MOREL, Virginie DUMANGE (a donné procuration à Anne-Marie PAULET), Richard RENAULT, Céline DUBOIS, Jean-Paul NICOLAS NELSON. (a donné procuration à Gilles SELIER).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN.

Achèvement de la « ZAC du Bois FOURNIER » et rétrocession des équipements publics de la « ZAC du Bois FOURNIER »

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur le Maire expose que la Commune de Nanteuil le Haudouin a sollicité la société d'aménagement du Bois FOURNIER en vue d'une rétrocession de la « ZAC du Bois FOURNIER », superficielle totale de 2 ha 99 a 80 ca.

La société d'aménagement du Bois FOURNIER devra céder :

- La parcelle ZM n°362, d'une contenance de 00 ha 01 a 13 ca.
- La parcelle ZM n°397, d'une contenance de 00 ha 22 a 88 ca.
- La parcelle ZM n°436, d'une contenance de 01 ha 99 a 28 ca.
- La parcelle ZM n°437, d'une contenance de 00 ha 39 a 06 ca.

Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_005-DE



Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le

ID : 060-216004416-20191216-2019_94-DE

- La parcelle ZM n°339, d'une contenance de 00 ha 04 a 03 ca.
- La parcelle ZM n°440, d'une contenance de 00 ha 33 a 22 ca.
- La parcelle ZM n°434, d'une contenance de 00 ha 00 a 20 ca.

En contrepartie la commune s'engage à verser un euro symbolique (UN EURO) à la société d'aménagement du Bois FOURNIER.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'UNANIMITÉ des présents,

- DONNE un avis favorable à la rétrocession de la « ZAC du Bois FOURNIER » à la commune pour un euro symbolique (UN EURO),
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation de cette opération,
- A Maître HAINSELIN, notaire, à Nanteuil le Haudouin à établir les pièces et actes correspondants.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 16 décembre 2019.

Le Maire,

Gilles SELLIER



Envoyé en préfecture le 13/02/2023

Reçu en préfecture le 13/02/2023

Publié le

ID : 060-216004416-20230213-2023_005-DE



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE L'OISE
ARRONDISSEMENT DE SENLIS

Envoyé en préfecture le 09/01/2020

Reçu en préfecture le 09/01/2020

Affiché le

ID : 060-216004416-20191216-2019_06-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

N° 2019 / 95

Le lundi seize décembre deux mil dix-neuf à vingt heures et zéro minute, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Gilles SELLIER, Maire.

Date de la convocation : 09/12/2019

En exercice : 21

Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents : Gilles SELLIER, Anne-Marie PAULET, Frédéric BUCKNER, Claude DRANCY, Jacques-André LANOIZELET, Raymonde DUMANGE, Pascal VALADE, Evelyne ANNERAUD-POULAIN, Roger PIERRE, Héroïse SELLIER, Marc VANTROYS, Angélique CARPENTIER, Guy FORMAUX.

Excusés : Abdelhafid MEZOUAGHI, Line COTTIN, Odile DESMONTIER, Bernadette MOREL, Virginie DUMANGE (a donné procuration à Anne-Marie PAULET), Richard RENAULT, Céline DEHAN, Jean-Paul NICOLAS NELSON. (a donné procuration à Gilles SELLIER).

Secrétaire de séance : Mme Evelyne ANNERAUD-POULAIN.

Cession des emprises foncières de la « ZAC du Bois FOURNIER » à la commune

Section	N°	Lieu-dit - Adresse	Contenance cadastrale
ZM	362	La Grange aux Moines	0 ha 01 a 13 ca
ZM	397	La Grange aux Moines	0 ha 22 a 88 ca
ZM	436	La Grange aux Moines	1 ha 99 a 28 ca
ZM	437	La Grange aux Moines	0 ha 39 a 06 ca
ZM	439	La Sente Saint Pierre	0 ha 04 a 03 ca
ZM	440	La Sente Saint Pierre	0 ha 33 a 22 ca
ZM	434	La Grange aux Moines	0 ha 00 a 20 ca
		TOTAL	2 ha 99 a 80 ca

Ces parcelles figurent au PLU de la commune en zone ZM, au prix d'un euro symbolique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales.

CONSIDERANT que la commune de Nanteuil le Haudouin a été sollicitée par la société d'aménagement du Bois FOURNIER pour la rétrocession de la « ZAC du Bois FOURNIER » à l'euro symbolique (UN EURO).

Après en avoir délibéré et par vote à main levée à l'UNANIMITÉ des présents, le Conseil Municipal :

- APPROUVE la cession des parcelles précitées dans les conditions exposées,
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'aboutissement de cette opération,
- CHARGE Maître HAINSELIN, notaire à NANTEUIL LE HAUDOIN à accomplir toutes les formalités qui en découlent.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Nanteuil-le-Haudouin, le 16 décembre 2019.

Le Maire,

Gilles SELLIER

